



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 7 octobre 2019** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Joan Sheehan
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :	Heidi Lafrance
Responsable des travaux publics, des bâtiments et des parcs :	Dany Laberge
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Ils souhaitent la bienvenue aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école Valcartier Elementary qui assistent à la séance pour approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement et le rôle d'un conseil municipal. Les membres du conseil municipal sont très heureux de les accueillir.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
  - 6.1. Abrogation du règlement no 158 sur les colporteurs qui est remplacé par le règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 7. Administration**
  - 7.1. Résolution à la Commission de la toponymie pour une demande d'officialisation du nom « pont Clark »

- 7.2. Terrains acquis du ministère des Transports du Québec – lots 5 441 318 et 5 441 321

**8. Finances**

- 8.1. Comptes fournisseurs pour septembre 2019
- 8.2. Ajout d'un membre au compte VISA RBC Canada
- 8.3. Subventions pour l'entretien hivernal 2019-2020

**9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2019

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Requête d'entretien de certains chemins privés ouverts au public – secteur Pins/Parc/Sources
- 10.3. Stabilisation des berges de la rivière Jacques-Cartier sur le chemin Redmond – services professionnels

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour septembre 2019
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 197 037
- 11.4. Contrôle biologique des insectes piqueurs – traitement automnal 2019
- 11.5. Appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs 2020-2024

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Projet de patinoire municipale – services professionnels

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

02-10-19

**3.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2019**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 9 septembre 2019.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## 6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

---

03-10-19

### 6.1 Abrogation du règlement no 158 sur les colporteurs qui est remplacé par le règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger le règlement no 158 sur les colporteurs qui est remplacé par le règlement no 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

## 7. ADMINISTRATION

---

04-10-19

### 7.1 Résolution à la Commission de la toponymie pour une demande d'officialisation du nom « pont Clark »

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec recommande à la Municipalité d'officialiser le nom « pont Clark » pour faciliter la communication aux résidents lors de la planification de travaux ;

ATTENDU QUE le pont identifié sous le numéro P-01789 par le ministère des Transports du Québec qui enjambe la rivière Jacques-Cartier à la jonction du Boulevard Valcartier et du Chemin Redmond sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est connu sous le nom de « pont Clark » par les résidents ;

ATTENDU QUE ce pont est connu sous le nom de « pont Clark » par la communauté depuis les années 1940 puisque le magasin général opéré par la famille Clark se trouvait à proximité du pont ;

ATTENDU QUE ce pont construit en 1891 par la Dominion Bridge a une valeur historique et fait parti du patrimoine bâti de la MRC de la Jacques-Cartier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire officialiser le nom de ce pont ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander à la Commission de la toponymie de nommer officiellement « pont Clark » la structure qui enjambe la rivière Jacques-Cartier à la jonction du Boulevard Valcartier et du Chemin Redmond à Saint-Gabriel-de-Valcartier et qui est connue sous le numéro 01789 auprès du ministère des Transports du Québec.

05-10-19

### 7.2 Terrains acquis du ministère des Transports du Québec – lots 5 441 318 et 5 441 321

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a fait l'acquisition des lots 5 441 318 et 5 441 321 appartenant au ministère des Transports du Québec le 14 août 2019;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ces terrains est de 100 000 \$;

ATTENDU QU'une clause du contrat stipule qu'en cas de vente par la municipalité, si cette vente a lieu dans les cinq ans de la date de la signature de l'acte notarié, la municipalité devra verser au ministère des Transports la différence entre le prix inscrit dans l'acte notarié et le prix convenu pour sa vente par la municipalité ou le prix établi par le Ministère selon les conditions du marché immobilier, selon le plus élevé des deux, déduction faite du coût des améliorations qui apportent une plus-value aux immeubles.

ATTENDU QU'un projet d'envergure aurait pu s'implanter sur ces lots, mais que le

projet a été modifié et que les lots n'ont pas la superficie nécessaire pour accueillir le projet révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas vendre les lots 5 441 318 et 5 441 321 appartenant à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier jusqu'à ce que la clause de vente dans les cinq ans de la signature du contrat ne soit plus valide, c'est-à-dire jusqu'en août 2024.

## **8. FINANCES**

---

06-10-19

### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de septembre**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de septembre 2019;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2019 totalisant la somme de 381 098,65 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

07-10-19

### **8.2 Ajout d'un membre au compte VISA RBC Canada**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une ligne de crédit d'affaire Visa pour un maximum de 15 000 \$ à la Banque Royale du Canada pour les achats de la Municipalité sur 10 cartes avec une limite de crédit de 1 500 \$ chacune. Les employés suivants sont autorisés à acheter des fournitures pour la Municipalité après approbation de la direction générale :

- Mme Margaret Baker;
- Mme Bonnie Chassé;
- Mme Pamala Hogan;
- M. Stacy Gagné
- M. Dany Laberge;
- Mme Heidi Lafrance;
- Mme Carolyn McCarthy;
- Mme Mélissa Ouellet;
- Mme Joan Sheehan;
- Mme Sandra Woodbury.

08-10-19

### **8.3 Subventions pour l'entretien hivernal 2019-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer les subventions suivantes pour l'entretien hivernal de certaines rues privées :

- River View 642 \$
- Rue Charles, Julie, des Merisiers, des Bouleaux 1 492 \$

- Rues des Pins, du Parc et des Sources 1 090 \$
- Développement Sommet Bleu 2 500 \$

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2019

Un total de 13 appels ont été reçus pendant le mois de septembre 2019 :

3	Médical
2	Accident
2	Alarme incendie (feu de résidence, entraide automatique annulée)
1	Fausse alarme
5	Divers (exercice d'évacuation écoles, simulation écrasement hélicoptère)
0	Travaux publics - urgence

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics. En voici les principaux sujets :

#### ***Enlèvement et remplacement d'une section du platelage en bois du pont Clark :***

Les réparations au pont Clark seront exécutées d'ici la fin du mois d'octobre.

#### ***Panneau « Appuyons nos troupes » :***

Tel que prévu au budget 2019, le panneau 3D « Appuyons nos troupes » sera installé à l'entrée de la base militaire cet automne.

09-10-19

#### ***Réparation de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf :***

Des dommages ont été constatés sur la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf. Les racines des arbres endommagent le pavage ce qui cause des problèmes de sécurité.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la compagnie Pavage Carmichael pour réparer la partie de la piste cyclable sur le territoire de la Municipalité, et ce, au coût de 17 340,80 \$ excluant les taxes. Cette compagnie a une expertise dans la réparation des pistes cyclables et dans les endroits restreints.

10-10-19

### 10.2 Requête d'entretien de certains chemins privés ouverts au public – secteur Pins/Parc/Sources

Une requête des représentants des propriétaires riverains du secteur de la rue des Pins/Parc/Sources a été reçue le 20 septembre 2019. Ladite requête a été analysée et jugée conforme à la politique municipale présentement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité procède à l'entretien estival et hivernal du secteur Pins/Parc/Sources comme demandé selon la Politique relative à l'Entretien de certains chemins privés ouverts au public présentement en vigueur. Ces entretiens ont été approuvés par plus de 67% des propriétaires concernés et seront facturés par une taxe de secteur sur le compte de taxes municipales.

11-10-19

### **10.3 Stabilisation des berges de la rivière Jacques-Cartier sur le chemin Redmond – services professionnels**

Dû à la crue printanière dans la rivière Jacques-Cartier, une section de berge en bordure du chemin Redmond a été érodée par le courant. Des signes d'affaissement ont commencé à se manifester dans l'accotement du chemin Redmond sur un tronçon d'une distance de quelques dizaines de mètres. Afin d'éviter que cette situation s'aggrave, la Municipalité s'est adjoint des services d'une firme professionnelle afin d'explorer les différentes avenues possibles qui permettront de sécuriser la stabilité du chemin Redmond. Stantec a été mandaté pour déterminer l'étendue des travaux, évaluer la sécurité, déterminer des solutions et estimer les coûts des travaux, coordonner auprès des organismes impliqués (MELCC, Sécurité publique, etc.) et élaborer et présenter un plan de travail. Une étude de la faune aquatique et de ses habitats, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) ainsi qu'une demande d'autorisation auprès du ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) sont nécessaires pour mener à terme ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Englobe pour la réalisation des études environnementales et des démarches requises pour l'obtention des autorisations auprès des différents ministères au coût de 40 885 \$ excluant les taxes. Cette firme possède le degré d'expertise nécessaire et a offert des services de qualité à la Municipalité dans le passé.

## **11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

### **11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2019**

Un total de 20 permis ont été délivrés pour le mois de septembre 2019 :

1	Nouvelle résidence
6	Rénovation
6	Bâtiment complémentaire
1	Démolitions/déplacement
1	Clôture
2	Installations septiques
2	Puits
1	Travaux en bande riveraine

### **11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné**

Aucun rapport ce mois-ci.

12-10-19

### **11.3 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 2 197 037**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 4 octobre 2019 pour analyser une demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection d'une forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

**DOSSIER :** Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 2 197 037 au nom de Mme Nadia Boulet et M. André Brazeau (travaux d'agrandissement d'une résidence dans le 20m de protection d'une forte pente)

Contexte et la nature de la demande.

- En premier lieu, nous avons reçu une demande de Mme Boulet pour l'agrandissement de sa résidence vers le chemin Redmond (cour avant de la résidence) de 24 pieds par 12 pieds de longueur.

- Après vérification, la maison a été construite en 1994 où le règlement de zonage #83 (approuvé en 1990) s'appliquait. Dans ce règlement il était spécifié que la résidence devait être à 10m du talus comprenant une pente supérieure à 15%. Ce pour quoi la résidence se retrouve dans le 20m de protection maintenant demandée.
- Donc, pour tout agrandissement de la résidence, il nous faut une analyse géotechnique pour nous démontrer que tout agrandissement projeté ne risque pas de rajouter du poids au talus et ainsi créer de futur glissement de terrain ou autre.
- J'en informe les propriétaires sur la démarche à suivre (analyse géotechnique, plan implantation, etc.).
- Monsieur Brazeau, étant propriétaire du lot, mais aussi un ingénieur géologue sénior, décide de vérifier auprès de son ordre s'il peut faire sa propre analyse géotechnique. Monsieur René Bourassa, conseiller sénior à la surveillance de l'exercice, lui répond qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts et qu'il avait le droit de faire son analyse (M. Gagné a demandé à monsieur Bourassa une confirmation écrite).
- Après analyse complète de monsieur Brazeau : le type de sol; la présence d'argile; la vérification de donnée l'Idar; l'agrandissement de la résidence jusqu'à 7m de la crête pouvait se faire sans problème d'autant plus que l'agrandissement sera fait sur des pieux visés ce qui diminue considérablement le poids de la construction.

**ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :**

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise uniquement l'agrandissement;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que l'agrandissement se fait vers le chemin Redmond;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain et que l'agrandissement peut se rapprocher jusqu'à 7m de la crête sans problème;

ATTENDU QUE le projet de construction était conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de localisation nous sera remis lorsque les murs extérieurs seront construits;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de permis pour le lot 2 197 037 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du futur permis d'agrandissement à la suite des recommandations au conseil municipal par les membres du CCU selon la condition suivante :

L'analyse géotechnique demandée pour l'étude du dossier a été réalisée par monsieur André Brazeau, ingénieur géologue, propriétaire du lot 2 197 037. Le conseil municipal exige que cette étude soit contresignée sans modification par un membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec ayant un profil de compétences en géotechnique. À défaut, le rapport modifié, ou un nouveau rapport, devra être soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation au conseil.

13-10-19

**11.4 Contrôle biologique des insectes piqueurs – traitement automnal 2019**

ATTENDU QUE firme Conseillers forestiers Roy a déposé une offre de services pour effectuer un traitement automnal spécifiquement pour réduire la densité des larves dans les cours d'eau principaux et ceci pour le prix et la somme de 6 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'avis que ce service est nécessaire afin de maintenir un contrôle des insectes piqueurs.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Conseillers forestiers Roy pour effectuer un traitement automnal des cours d'eau, et ceci, pour le prix et la somme de 6 000,00 \$ plus les taxes applicables.

14-10-19

**11.5 Appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs 2020-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité a offert, depuis avril 2000, un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs;

ATTENDU QUE la nuisance liée aux insectes piqueurs a considérablement diminué depuis le début des traitements;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que ce traitement est important pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

ATTENDU QUE les délais pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques semblent être de plus en plus long;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à un appel d'offres public pour obtenir des services de traitement pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour l'année 2020 avec possibilité de renouvellement pour 2021-2022-2023 et 2024.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

***Tournoi de golf municipal :***

Le tournoi de golf municipal qui s'est tenu le 29 septembre a été un succès encore cette année.

***Route sécuritaire pour l'Halloween :***

La route sécuritaire et la maison hantée auront lieu le 31 octobre. Cette activité est organisée par le Service des sports et loisirs et le Service de sécurité incendie.

15-10-19

**12.2 Projet de patinoire – services professionnels**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié en mai 2019 pour le projet de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée et d'un futur préau phase 1;

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été déposée par la compagnie Deric Construction;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Deric Construction dépassait largement



le budget pour ce projet qui avait été estimé à 1,2 million par l'ingénieur;

ATTENDU QUE le conseil municipal a rejeté la soumission;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu des réunions d'études sur ce projet et qu'après discussions il a été décidé de retirer le système de canalisation pour la réfrigération;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie WSP Canada inc. a préparé les plans et devis pour ce projet;

ATTENDU QU'il est prévu de publier un appel d'offres pour le projet de construction de la patinoire au courant de l'automne 2019 pour une construction en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme WSP Canada inc. afin de modifier la conception et d'apporter les modifications aux plans et devis afin de retirer le système de canalisation pour la réfrigération, et ce, au coût de 19 620,00 \$ excluant les taxes.

### **13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 18 septembre 2019.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 16 octobre 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

### **14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Joan Sheehan  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière